

Délibération n°2015-06/25.013

OBJET

Approbation de la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Valenton et le Smer la Tégéval pour la réalisation de l'opération Rue du 11 novembre 1918 – Parc des charmillles et habilitation du Président de le signer

DATE DE CONVOCATION

25/06/2015

Nombre d'Elus pouvant siéger :	10
Présents :	5
Pouvoirs :	1
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

ADOPTÉE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

L'an deux mil quinze, le 25 juin, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation de la Tégéval s'est réuni en Mairie de Villeneuve-Saint-Georges, salle Duhamel, sous la Présidence de Madame Sylvie ALTMAN.

Étaient présents, Mesdames Sylvie ALTMAN, Hélène de COMARMOND, Lamya KIROUANI et Françoise LECOUFLE, Monsieur Pierre GARZON, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Était également présent : Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE, en sa qualité de suppléant.

Étaient absents excusés : Mesdames Nadia BRAHIMI, Nathalie DINNER et Dominique JOSSIC, Messieurs Gilles-Maurice BELLAIÏCHE, François DUROVRAY et Jean-Luc TOULY.



DELIBERATION N° 2015-06/25.013 DU 25 JUIN 2015 RELATIVE A L'APPROBATION DE LA CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE VALENTON ET LE SMER LA TEGEVAL POUR LA REALISATION DE L'OPÉRATION RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 – PARC DES CHARMILLES ET A L'HABILITATION DU PRESIDENT DE LE SIGNER.

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9,
- VU** le Budget général du Smer la Tégéval,
- VU** la délibération n°2013-03/20.007 du 20 mars 2013 autorisant la Présidente du Smer la Tégéval à signer la convention portant définition de la répartition de la maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement de la Rue du 11 novembre 1918 et de l'aménagement de la Tégéval en marge de la rue du 11 novembre 1918 à Valenton,
- VU** le rapport présenté par Madame Sylvie ALTMAN, Présidente du Smer la Tégéval,
- VU** la séance du 17 juin 2015 lors de laquelle le quorum n'a pas été atteint.

DELIBERE

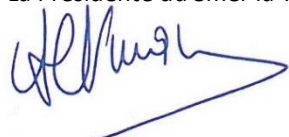
Article 1 : Approuve la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Valenton et le Smer pour la réalisation de l'opération Rue du 11 novembre 1918 – Parc des Charmilles.

Article 2 : Habilité Mme la Présidente du Smer la Tégéval Président à signer l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Valenton et le Smer pour la réalisation de l'opération Rue du 11 novembre 1918 – Parc des Charmilles. Cet avenant arrête la participation définitive du Smer à 349 704,54 € HT

Article 3 : Les crédits nécessaires sont imputés sur le budget du Smer la Tégéval.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du Smer la Tégéval

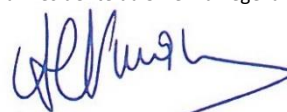


Sylvie ALTMAN

Vu et transmis à M. Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982,

Le 1^{er} juillet 2015

La Présidente du Smer La Tégéval



Sylvie ALTMAN





**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT DÉFINITION DE RÉPARTITION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE
DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE LA RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
ET DE L'AMENAGEMENT DE LA TEGEVAL EN MARGE DE LA RUE DU 11 NOVEMBRE 1918 A VALENTON**

Entre

Le Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval, représentée par son président en exercice,, agissant en vertu de la délibération du Comité syndical n°2015-du

Désigné ci-après par le « Smer »

La commune de Valenton, représentée par son maire, Madame Françoise BAUD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n°du..... ,

Désignée ci-après par la « Commune »

Il a été exposé ce qui suit :

Dans le cadre du réaménagement de la rue du 11 novembre 1918 par la Commune et de l'aménagement par le Smer de la Coulée verte de l'Interconnexion des Tgv, dénommée La Tégéval, en marge de la rue du 11 novembre 1918, les deux collectivités ont décidé d'organiser une co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux définissant alors une même et seule opération.

La convention a pour objet de définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage. Conformément à l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004, il a été convenu que la Commune serait le mandataire de la co-maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux, y compris ceux programmés par le Smer.

Conformément à l'article 4 « Disposition financière » de la convention, le présent avenant a pour objet d'arrêter le montant définitif de la participation du Smer.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – Objet de l’avenant n°1

Pour mémoire, la participation financière du Smer doit correspondre au coût réel des travaux relatifs à l’aménagement de la Tégéval. Son estimation a été arrêtée à la somme de 345 000 € HT.

La commune, en charge de la consultation, a notifié le 25 novembre 2013 les marchés aux attributaires suivants :

- Entreprise COLAS IDF pour le lot n°1 « Voirie et réseaux divers » pour un montant total de 558 082,60 € HT dont **218 478,50 € HT correspondants à des travaux à la charge du Smer.**
- Entreprise EUROVERT pour le lot n°3 «Espaces verts » pour un montant total de 131 503,46 € HT dont **116 464,19 € HT correspondants à des travaux à la charge du Smer.**

En cours d’exécution des modifications ont été apportées à la demande du Smer, à savoir :

- Au titre du lot n°1 « Voirie et réseaux divers » :

Modification du trottoir en béton désactivé ainsi que de la dalle végétalisée.

Ces modifications présentent **une incidence financière en plus-value de 8 695,10 € HT.**

- Au titre du lot n°3 « Espaces verts » :

a) <u>Travaux en moins-value pour un montant total de :</u>	- 11 200,35 € HT
Préparation des sols pour la plantation des arbres et couvre-sol :	- 1 012,50 € HT
Fournitures des arbustes :	- 4 267,20 € HT
Plantations des couvre sols :	- 1 962,15 € HT
Fourniture d’un paillage organique :	- 3 958,50 € HT

b) <u>Travaux en plus-value pour un montant total de :</u>	+ 17 267,10 € HT
Réalisation d’une tranche pour la prairie fleurie :	4 339,50 € HT
Mise en place des terres et des substrats dans les banquettes de plantations :	5 030,10 € HT
Fourniture et réalisation d’un ensemencement pour la prairie fleurie :	7 897,50 € HT

Ces modifications présentent **une incidence financière en plus-value de 6 066,75 € HT.**

ARTICLE 2 – Montant définitif de la participation du Smer

Le montant définitif de la participation financière du Smer est arrêté à :

Marchés	Montant initial de la participation du Smer (€ HT)	Coût des travaux supplémentaires à la charge du Smer (€ HT)	Montant total de la participation du Smer (€ HT)
Lot n°1 « Voirie et réseaux divers »	218 478,50 €	8 695,10 €	227 173,60 €
Lot n°3 « Espaces verts »	116 464,19 €	6 066,75 €	122 530,94 €
Montant total de la participation définitive du Smer			349 704,54 €

ARTICLE 3 - Divers

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées tant qu’elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

A Pantin, le

Pour le Syndicat mixte d’étude et de réalisation la Tégéval,

Le Président

A Valenton, le

Pour la commune de Valenton,

Le Maire



Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

20150625010

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-53.01 (MI98268217)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625010-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Election du Président et des membres du bureau

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1 Election executif

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:35	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

20150625014

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-54.00 (MI98268218)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625014-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Approbation de l'avenant n 3 à la convention de financement du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Max à L'neil-Prévannes et habilitation donnée au Président de la commune

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7 Finances locales
7 6. Contributions budgetaires

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:57	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Mis à jour	Date 01/07/15 à 11:10	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

20150625013

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-50.00 (MI98268173)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625013-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Approbation de la conclusion de l'avenant n.1 à la convention de co-ma[^]trise d'ouvrage entre la ville de Valenton et le Smer la Tégéval pour la réalisation de l'opération rue du 11 novembre 1918 - Parc des et habilitation du Président de le signer

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1 Commande Publique
1 4 Autres types de contrats
1 4 2 Avenant

Acte :

Préparé

Date 01/07/15 à 10:43

Par NICOLEAU BERGERET Severine

Transmis

Date 01/07/15 à 11:31

Par NICOLEAU BERGERET Severine

Accusé de réception

Date 01/07/15 à 12:33

20150625011

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-51.00 (MI98268223)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625011-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Election membres de la commission d'appel d'offres

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5 Institutions et vie politique
5.3 Designation de représentants

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:37	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:38	

20150625012

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-52.00 (MI98268157)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625012-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Délégation donnée au président pour la signature des marchés inférieurs à 2017 000 euros HT

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5 5. Delegation de signature

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 10:39	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
MIs à jour	Date 01/07/15 à 11:11	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

pouvoirCS250615

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-53.00 (MI98268169)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150701-pouvoirCS250615-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Pouvoir

Date de décision : Jul 1, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 5 Institutions et vie politique
5 4 Delegation de fonctions

20150625015

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-07-01T11-31-57.01 (MI98268175)

Identifiant unique de l'acte : 075-200017010-20150625-20150625015-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Autorisation donnée au Président de signer l'avenant n.2 au marché n.2014-1404 "Ouvrage de franchissement pour les piétons, les PMR et les cycles au-dessus de la RN 406" - Lot n.1

Date de décision : Jun 25, 2015 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1 Marchés publics
1.1 2. Avenant

Acte :

Préparé	Date 01/07/15 à 11:01	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Mis à jour	Date 01/07/15 à 11:10	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Transmis	Date 01/07/15 à 11:31	Par <u>NICOLEAU BERGERET Severine</u>
Accusé de réception	Date 01/07/15 à 12:28	

